

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

**2024008**

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	20

Vote : 20

Pour : 20 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024  
Reçu en préfecture le 26/03/2024  
Publié le  
ID : 064-216401000-20240321-2024008-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Valérie RECARTE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLEY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Absents : Mme Emmanuelle DALLEY, Mme Maud BARRAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°2.1 : Approbation du Compte de Gestion 2023  
dressé par le trésorier  
~ Budget Annexe du CLSH ~**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2023, élaboré par le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du CLSH.

Pour 2023, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du CLSH du Trésorier Principal pour l'exercice 2023.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget annexe du CLSH.

Fait à Bassussarry, le 21 mars 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

